



**Décision du Directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,  
par délégation du Préfet de Maine-et-Loire :**

Fait à Angers, le

Pour le Directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,

Le Chef du Service de l'Environnement, de la Forêt  
et de l'Aménagement de l'Espace Rural,

Jean-Luc VIGIER